

Politique d'ING et informations sur les risques et les caractéristiques liés à la durabilité

Table des matières

Informations sur les risques et caractéristiques liés à la durabilité pour la gestion de portefeuille (Private Banking)	2
Scope	2
Impact sur les risques de durabilité	2
Intégration des risques de durabilité	3
1. Investissements directs	3
1.1 Investissements en actions et obligations d'entreprises	3
1.2 Autres produits (obligations d'état, options, notes structurées, matières premières)	3
2. Fonds d'investissement	4
2.1 Fonds d'investissement classiques	4
2.1 Fonds d'investissement durables	5
Informations sur les risques et caractéristiques liés à la durabilité pour les conseils (retail/personal banking/private banking)	6
Scope	6
Impact sur les risques de durabilité	6
Intégration des risques de durabilité	7
1. Fonds d'investissement	7
1.1 Fonds d'investissement classiques	7
1.2 Fonds d'investissement durables	8
2. Produits d'investissement fondés sur l'assurance	8

Informations sur les risques et caractéristiques liés à la durabilité pour la gestion de portefeuille (Private Banking)

Scope

Gestion contractuelle d'investissement (Private Banking), uniquement sous gestion discrétionnaire de portefeuille.

Impact sur les risques de durabilité

Un risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnemental, social ou de gouvernance qui, le cas échéant, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel significatif sur la valeur de vos investissements. Ces événements peuvent concerner des dommages causés par le changement climatique, la rareté des ressources naturelles, la pollution, les mauvaises conditions de travail, la corruption, la mauvaise gouvernance, etc. Non seulement les entreprises individuelles, mais des secteurs entiers peuvent être affectés négativement par les risques en matière de durabilité. Par exemple, si une entreprise n'adapte pas correctement son modèle économique à la transition énergétique ou est confrontée à un risque climatique physique comme la montée du niveau de la mer, cela peut avoir des conséquences négatives sur les opérations et la rentabilité de cette entreprise, voire mettre en péril la survie de l'entreprise.

Les facteurs de durabilité sont souvent désignés par l'abréviation anglaise ESG (environnemental, social et gouvernance). Des événements ESG peuvent survenir dans tous les types d'investissements, y compris dans des actions, des obligations d'entreprises, des obligations d'état, des fonds d'investissement et des produits dérivés.

L'ampleur des risques de durabilité est difficile à quantifier. À l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour donner une évaluation quantitative des impacts probables des risques de durabilité sur le rendement des investissements qu'ING Belgique inclut dans les portefeuilles d'investissement des clients. Sur le plan qualitatif, il est toutefois clair que si les risques de durabilité se matérialisent, cela peut avoir des conséquences négatives sur la valeur de vos investissements.

Intégration des risques de durabilité

La manière dont les risques de durabilité sont intégrés dépend du type d'investissement. Dans son approche, ING Belgique établit une distinction entre la sélection de certains types d'investissements directs tels que les actions et les obligations d'entreprises et la sélection de fonds d'investissement.

1. Investissements directs

1.1 Investissements en actions et obligations d'entreprises

Pour les investissements directs en actions et en obligations d'entreprises, ING Belgique applique les méthodes suivantes pour atténuer les risques de durabilité.

Exclusions

ING Belgique exclut les entreprises les plus exposées à certains risques de durabilité. Ces entreprises courent le risque de devenir des actifs bloqués ou ont un modèle économique que nous considérons comme non durable.

ING Belgique exclut les sociétés suivantes pour les achats :

- Les producteurs d'armes à sous-munitions, les fabricants d'armes controversées, les producteurs de tabac et les entreprises qui produisent de l'électricité au moyen de centrales à charbon ou qui sont impliquées dans l'extraction du charbon.
- Les entreprises qui contreviennent sérieusement aux politiques des Nations Unies à l'égard des multinationales.
Ces directives sont ancrées dans les dix principes du Global Compact et couvrent les droits de l'homme, l'environnement, le travail et la corruption.

Évaluation de l'information non financière

Pour intégrer les risques de durabilité dans le processus de sélection, nous regardons au-delà des données financières des entreprises en évaluant également la politique de durabilité d'une entreprise. Les entreprises qui n'ont pas de politique de durabilité sont plus exposées aux risques de durabilité. ING a développé sa propre méthode d'évaluation des données non financières d'une entreprise, donnant lieu à l'indicateur non financier (Nfi). Cette méthode donne un aperçu objectif et clair de la politique de durabilité d'une entreprise par rapport à la politique d'entreprises comparables. Ces informations sont à la disposition de notre gestionnaire de portefeuille afin d'évaluer les risques de durabilité potentiels associés aux investissements sélectionnés.

Des informations détaillées sur la méthode de calcul de l'indicateur non financier sont disponibles via le lien suivant : <https://www.ing.be/fr/retail/investing/investments/sustainable-investment>.

1.2. Autres produits (obligations d'état, options, notes structurées, matières premières)

Pour les autres produits tels que les obligations d'état, les options, les notes structurées et les matières premières, les exclusions et évaluations des informations non financières ne sont actuellement pas appliquées et les risques de durabilité ne sont pas pris en compte.

¹ Stranded assets

2. Fonds d'investissement

En cas d'investissement dans des fonds d'investissement (y compris des ETF), les risques de durabilité peuvent être pris en compte tant dans leur philosophie d'investissement que dans leur sélection de titres individuels. Chaque fonds d'investissement peut avoir sa propre politique à cet égard. De plus amples informations sur le processus d'intégration des risques en matière de durabilité sont disponibles dans le prospectus du fonds d'investissement concerné.

ING Belgique a sa propre responsabilité en matière d'intégration des risques de durabilité dans le processus décisionnel de gestion discrétionnaire de portefeuille. Lorsque nous sélectionnons des fonds d'investissement, nous distinguons les fonds d'investissement classiques, à savoir les fonds d'investissement qui ne se concentrent pas spécifiquement sur les caractéristiques ESG ou qui ont un objectif durable, et les fonds d'investissement durables.

2.1. Fonds d'investissement classiques

Pour les fonds d'investissement classiques, nous nous appuyons sur la politique d'investissement des gestionnaires d'actifs qui gèrent les fonds d'investissement. Régulièrement, une enquête est envoyée à tous les fonds pour avoir une vision de la politique d'investissement et des exclusions appliquées.

Exclusions

- Nous excluons les fonds d'investissement ayant des investissements sous-jacents tels que les producteurs d'armes controversées et d'armes à sous-munitions.
- Nous appliquons également la liste des sanctions européennes. Il s'agit d'une liste consolidée des pays et des sociétés, engagés dans ou soupçonnés d'exercer des activités de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

Les fonds d'investissement sélectionnés doivent prendre en compte les risques de durabilité dans leur politique d'investissement, doivent disposer d'une politique d'exclusion reflétant au moins les exclusions mentionnées ci-dessus et être signataires des PRI des Nations Unies. Les PRI désignent les Principes pour l'investissement responsable et constituent un ensemble volontaire et ambitieux de principes d'investissement qui offrent un éventail d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement. Si ce n'est pas le cas, nous collaborons avec les gestionnaires d'actifs des fonds d'investissement pour s'aligner sur ces exclusions à l'avenir. Pour les fonds passifs (comme les ETF), en fonction des indices qu'ils suivent, les exclusions ne peuvent pas toujours être appliquées en raison de la nature de l'indice (et du poids absolu de la position : de nombreuses positions dans un indice large sont très limitées et considérées comme résiduelles).

ING Belgique contrôle périodiquement le respect de la liste de sanctions de l'UE. Il s'agit d'une liste consolidée des pays et des sociétés, engagés dans ou soupçonnés d'exercer des activités de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Les fonds d'investissement classiques sélectionnés doivent disposer d'une politique d'exclusion qui reflète au moins les exclusions résultant de la liste de sanctions.

2.2. Fonds d'investissement durables

Pour la sélection des fonds d'investissement durables, les risques en matière de durabilité jouent un rôle prépondérant. Outre le processus décrit pour les fonds d'investissement classiques, un filtrage exhaustif selon les critères de durabilité est appliqué. Les fonds d'investissement qui n'intègrent aucun type de réflexion sur la durabilité (comme les caractéristiques ESG ou un objectif durable) dans le processus d'investissement ne sont pas éligibles à l'univers des fonds d'investissement durables.

ING Belgique intègre les risques en deux étapes :

- **Évaluation quantitative**, c'est-à-dire une évaluation numérique d'un large éventail de facteurs. À cet effet, nous soumettons un questionnaire détaillé aux gestionnaires de fonds d'investissement. Les réponses nous donnent un aperçu de la politique de la société de gestion en matière de durabilité, de la manière dont le gestionnaire applique la durabilité dans la pratique et de la manière dont la durabilité est intégrée dans le fonds. Dans cette étape, nous effectuerons également un contrôle de détention : tous les titres (actions, obligations et autres titres) d'un fonds d'investissement seront contrôlés par rapport à l'univers durable d'ING. Toute différence sera signalée et discutée avec le gestionnaire d'actifs.
- **Évaluation qualitative**. Pour cela, nous dialoguons littéralement avec les gestionnaires d'actifs. Au cours de ces conversations, nous discutons des résultats du questionnaire et du contrôle de détention et examinons les motifs du gestionnaire. Nous comparons également les noms des sociétés du portefeuille du fonds à notre propre univers d'investissement durable afin d'obtenir une idée globale du rôle que joue la durabilité dans le fonds d'investissement.

Les fonds d'investissement doivent réussir à la fois le premier (quantitatif) et le second test (qualitatif) pour être admis à l'univers des fonds d'investissement durables d'ING Belgique.

Exclusions

Outre les exclusions pour les fonds d'investissement classiques, les exclusions suivantes s'appliquent :

- Entreprises impliquées dans le pétrole, le gaz non conventionnel, ainsi que d'autres secteurs tel que la pornographie, gambling,
 - Pour les fonds d'investissement du groupe ING, le gestionnaire d'actifs n'investira pas pour ses stratégies d'investissement durable dans des entreprises axées sur ces activités. Un seuil de cinq pour cent des revenus totaux de la société est appliqué.
 - Pour les fonds de tiers, nous collaborons avec les gestionnaires d'actifs des fonds d'investissement pour s'aligner sur ces exclusions. .
- Entreprises présentant un comportement controversé selon les normes de l'agence de recherche Sustainalytics
Pour ses stratégies d'investissement durable, ING Belgique ne sélectionne pas de fonds d'investissement qui investissent dans des sociétés présentant un comportement sérieusement controversé. Lorsqu'une société en portefeuille est entachée de controverses sérieuses, nous engagerons un dialogue avec le gestionnaire d'actifs.

Informations sur les risques et caractéristiques liés à la durabilité pour les conseils (retail/personal banking/private banking)

Scope

Des conseils dépendants sont proposés dans les segments Private Individuals & Personal Banking et des conseils dépendants et indépendants dans le segment Private Banking.

Impact sur les risques de durabilité

Un risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnemental, social ou de gouvernance qui, le cas échéant, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel significatif sur la valeur de vos investissements. Ces événements peuvent concerner des dommages causés par le changement climatique, la rareté des ressources naturelles, la pollution, les mauvaises conditions de travail, la corruption, la mauvaise gouvernance, etc. Non seulement les entreprises individuelles, mais des secteurs entiers peuvent être affectés négativement par les risques en matière de durabilité. Par exemple, si une entreprise n'adapte pas correctement son modèle économique à la transition énergétique ou est confrontée à un risque climatique physique comme la montée du niveau de la mer, cela peut avoir des conséquences négatives sur les opérations et la rentabilité de cette entreprise, voire mettre en péril la survie de l'entreprise. Par exemple, un constructeur automobile ne produit que des voitures diesel alors qu'il y a une baisse de la demande liée à la transition énergétique.

Les facteurs de durabilité sont souvent désignés par l'abréviation anglaise ESG (environnemental, social et gouvernance). Des événements ESG peuvent survenir dans tous les types d'investissements, y compris dans des actions, des obligations d'entreprises, des obligations d'état, des fonds d'investissement et des produits dérivés.

L'ampleur des risques de durabilité est difficile à quantifier. À l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour donner une évaluation quantitative de l'impact probable des risques de durabilité sur le rendement des investissements qu'ING Belgique inclut dans ses services de conseil. Sur le plan qualitatif, il est toutefois clair que si les risques de durabilité se matérialisent, cela peut avoir des conséquences négatives sur la valeur de vos investissements.

Intégration des risques de durabilité

La manière dont les risques de durabilité sont intégrés dépend du type de produit et du type d'investissements. ING Belgique établit une distinction dans son approche entre le conseil sur les fonds d'investissement, les autres produits et les produits d'investissement fondés sur l'assurance (branches 21 & 23). Les investissements directs n'entrent pas dans le champ d'application de cette politique.

1. Fonds d'investissement

Les fonds d'investissement (y compris les ETF) peuvent être gérés par des gestionnaires de fonds de tiers. Les risques de durabilité peuvent être pris en compte tant dans leur philosophie d'investissement que dans leur sélection de titres individuels. Chaque fonds d'investissement doit définir sa propre politique à cet égard. De plus amples informations sur le processus d'intégration des risques en matière de durabilité sont disponibles dans le prospectus du fonds d'investissement concerné.

ING Belgique a sa propre responsabilité en ce qui concerne l'intégration des risques de durabilité dans les processus de conseil en investissement et de sélection de fonds. Lorsque nous sélectionnons des fonds d'investissement pour fournir des conseils, nous distinguons les fonds d'investissement classiques, à savoir les fonds d'investissement qui ne se concentrent pas spécifiquement sur les caractéristiques ESG ou qui ont un objectif durable, et les fonds d'investissement durables.

1.1. Fonds d'investissement classiques

Pour les fonds d'investissement classiques, nous nous appuyons sur la politique d'investissement des gestionnaires d'actifs qui gèrent les fonds d'investissement. Régulièrement, une enquête est envoyée à tous les fonds d'investissement pour avoir une vision de la politique d'investissement et des exclusions appliquées.

Exclusions

- Nous excluons les fonds d'investissement ayant des investissements sous-jacents tels que les producteurs d'armes controversées et d'armes à sous-munitions.
- Nous appliquons également la liste des sanctions européennes. Il s'agit d'une liste consolidée des pays et des sociétés, engagés dans ou soupçonnés d'exercer des activités de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

Les fonds d'investissement sélectionnés doivent prendre en compte les risques de durabilité dans leur politique d'investissement, doivent disposer d'une politique d'exclusion reflétant au moins les exclusions mentionnées ci-dessus et être signataires des PRI des Nations Unies. Les PRI désignent les Principes pour l'investissement responsable et constituent un ensemble volontaire et ambitieux de principes d'investissement qui offrent un éventail d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement. Si ce n'est pas le cas, nous collaborons avec les gestionnaires d'actifs des fonds d'investissement pour s'aligner sur ces exclusions à l'avenir. Pour les fonds passifs (comme les ETF), en fonction des indices qu'ils suivent, les exclusions ne peuvent pas toujours être appliquées en raison de la nature de l'indice (et du poids absolu de la position : de nombreuses positions dans un indice large sont très limitées et considérées comme résiduelles).

ING Belgique contrôle périodiquement le respect de la liste de sanctions de l'UE. Il s'agit d'une liste consolidée des pays et des sociétés, engagés dans ou soupçonnés d'exercer des activités de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Les fonds d'investissement classiques sélectionnés doivent disposer d'une politique d'exclusion qui reflète au moins les exclusions résultant de la liste de sanctions. uitsluitingsbeleid hebben dat ten minste de sanctielijst weerspiegelt.

1.2 Fonds d'investissement durables

Pour la sélection de fonds d'investissement durables conseillés, les risques en matière de durabilité jouent un rôle prépondérant. Outre le processus décrit pour les fonds d'investissement classiques, ING Belgique intègre les risques en deux étapes :

- **Évaluation quantitative.** La première étape est un test dans lequel ING Belgique évalue la politique des fonds d'investissement et l'indice utilisé, en fonction d'un certain nombre d'aspects de durabilité et de risques de durabilité. Cette évaluation aboutit à un score d'indicateur non financier (Nfi). Seuls les fonds d'investissement dont la note est au moins supérieure à la moyenne sont éligibles à l'univers des fonds d'investissement durables.
- **Évaluation qualitative.** La deuxième étape examine le contexte des gestionnaires d'actifs des fonds d'investissement et les méthodologies utilisées par les fournisseurs d'indices pour évaluer la viabilité des positions sous-jacentes des indices respectifs. ING Belgique discute avec les gestionnaires de fonds de tiers et analyse les investissements inclus dans les fonds d'investissement respectifs et compare ces investissements avec l'univers d'investissement durable d'ING Belgique.

Les fonds d'investissement doivent réussir à la fois le premier (quantitatif) et le second test (qualitatif) afin d'être admis à l'univers de conseil en fonds d'investissement durable d'ING Belgique.

Exclusions

Outre les exclusions pour les fonds d'investissement classiques, les exclusions suivantes s'appliquent :

- Entreprises impliquées dans le pétrole, le gaz non conventionnel, ainsi que d'autres secteurs tel que la pornographie, gambling,
- Pour les fonds d'investissement du groupe ING, le gestionnaire d'actifs n'investira pas pour ses stratégies d'investissement durable dans des entreprises axées sur ces activités. Un seuil de cinq pour cent des revenus totaux de la société est appliqué.
- Pour les fonds de tiers, nous collaborons avec les gestionnaires d'actifs des fonds d'investissement pour s'aligner sur ces exclusions
- Entreprises présentant un comportement controversé selon les normes de l'agence de recherche Sustainalytics
Pour ses stratégies d'investissement durable, ING Belgique ne sélectionne pas de fonds d'investissement qui investissent dans des sociétés présentant un comportement sérieusement controversé. Lorsqu'une société en portefeuille est entachée de controverses sérieuses, nous engagerons un dialogue avec le gestionnaire d'actifs.

2. Produits d'investissement fondés sur l'assurance

Pour les produits d'investissement fondés sur l'assurance, nous ne prenons pas activement en compte les risques de durabilité lors de la sélection de ces produits et des conseils y afférents. Toutefois, nous nous appuyons sur la politique d'investissement de l'assureur et nous collaborons avec l'assureur. Régulièrement, une enquête est envoyée à l'assureur pour avoir une vision de la politique d'investissement et des exclusions appliquées.